

# Les deux facettes du vol d'identité

Recherche empirique sur la base  
d'articles de journaux

Camille Konzelmann

---

Note de recherche no. 21

---

Ce travail a été réalisé dans le cadre du cours CRI-6234, « Nouvelles technologies et crimes » (session d'automne 2014), offert aux étudiants de la Maîtrise en Criminologie sous la direction du Professeur Benoît Dupont.

La Chaire de recherche du Canada en sécurité et technologie de l'Université de Montréal mène des études sur les pratiques délinquantes associées au développement des technologies de l'information, ainsi que sur les mécanismes de contrôle et de régulation permettant d'assurer la sécurité des usagers.

Camille Konzelmann  
[camille.konzelmann@umontreal.ca](mailto:camille.konzelmann@umontreal.ca)

Prof. Benoît Dupont  
Centre International de Criminologie Comparée (CICC)  
Université de Montréal  
CP 6128 Succursale Centre-Ville  
Montréal QC H3C 3J7 - Canada  
[benoit.dupont@umontreal.ca](mailto:benoit.dupont@umontreal.ca)  
[www.benoitdupont.net](http://www.benoitdupont.net)

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>I. MÉTHODE.....</b>	<b>7</b>
<b>II. LIMITES DES DONNÉES.....</b>	<b>7</b>
<b>III. ANALYSES EFFECTUÉES .....</b>	<b>8</b>
<b>IV. HYPOTHÈSES : QUELQUES RÉSULTATS .....</b>	<b>13</b>
<b>V. LES DEUX FACETTES DU VOL D'IDENTITÉ .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 1 – RECODAGE DE VARIABLES .....</b>	<b>20</b>
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>23</b>

## 1. Introduction

Les contributions scientifiques sur le phénomène du vol d'identité commencent toujours par insister sur l'écart frappant qu'il existe entre le nombre croissant d'individus victimes de ce délit et le peu de connaissances à disposition sur celui-ci. En effet, des données auto-reportées aux USA établissent par exemple que 6,4 millions de ménages auraient été victimes de vol d'identité en 2006 (Morris & Longmire, 2008). Selon Sproule et Archer (2008), 1,7 millions d'adultes au Canada se sont vus voler leur identité en 2008. Le vol d'identité peut donc être considéré comme un délit de grande envergure. Pourtant, il semble que les services de police et les politiques ne soient pas en possession de suffisamment d'informations pertinentes pour mettre en place des stratégies de prévention efficaces. Divers obstacles semblent en effet encore bien présents sur le chemin vers la quête de données valides sur le vol d'identité (White & Fisher, 2008). Tout d'abord, se pose le problème de l'inconsistance de la définition du problème. Ceci mène à des difficultés au niveau de la poursuite pénale, surtout quand de multiples juridictions sont impliquées, et à des collectes de données inconsistantes, ce qui empêche la mise en place de statistiques systématiques et unifiées. Ensuite, la nature même du vol d'identité relève d'un grand défi puisque beaucoup de victimes n'ont pas conscience de leur victimisation et ne savent même pas comment leurs informations se sont retrouvées dans les mains des voleurs. De plus, le vol d'identité étant un délit non-violent, il ne constitue pas une priorité pour les services de police. A ces difficultés s'en ajoutent d'autres comme le laps de temps entre la découverte du délit et le moment où le vol d'identité a été commis (plus il est grand, plus la police fera face à des difficultés d'investigation) ainsi que le faible pourcentage de report auprès de la police (qui est en lien avec le montant des pertes financières). Finalement, la réponse légale elle-même est un obstacle à l'obtention de données valides sur la base des lesquelles il serait possible de mieux réguler cette forme de criminalité. En effet, cette réponse est inconsistante et fragmentée du fait du peu de coopération et de coordination du secteur privé, du manque de formation des policiers dans ce domaine et du peu de consistance dans les pratiques policières actuelles entre états.

La présente contribution vise à l'enrichissement des connaissances scientifiques sur le vol d'identité à travers la perspective des médias, perspective qui, comme Morris et Longmire (2008) l'ont avancé, permet d'échapper aux problèmes rencontrés habituellement avec des sources de données plus classiques : le problème du report, celui de la classification ainsi que ceux en lien avec l'investigation et la poursuite pénale. Entre Janvier 2008 et Décembre 2009 (sur deux périodes de 6 mois), à partir de Google News, un échantillon de 960 articles de presse traitant de 494 cas de vol d'identité pour 867 suspects, a été formé. Après une recension de la littérature sur le vol d'identité, l'objectif est de comparer les données sociodémographiques obtenues pour ces 867 individus aux résultats d'autres recherches scientifiques, ceci toujours en gardant à l'esprit les divers biais et limites de la source de données utilisée. Par la suite, diverses caractéristiques des auteurs, des délits commis et des victimes seront mises en relation pour essayer d'obtenir une meilleure connaissance du phénomène. Puisque seules deux études quantitatives ont été menées sur le sujet du vol d'identité (Gordon, Rebovich, Choo & Gordon, 2007 ; Morris, 2010), les hypothèses élaborées à ce stade restent simples et exploratoires. Dans un second temps, l'objectif est de dresser le profil comparatif des délinquants utilisant des méthodes ne nécessitant pas de compétences technologiques particulières et de ceux qui ont préféré se tourner vers des techniques plus sophistiquées d'acquisition d'identifiants

personnels. Ceci permettra de présenter certaines pistes de réflexion en vue de mieux comprendre et donc agir contre ce phénomène.

## 2. Revue de la littérature

Selon Finch, « le vol d'identité implique une adoption partielle et transitoire de l'identité de quelqu'un d'autre dans le but de faciliter la commission d'actes criminels » (2003, p.86). Ce type de crime a pris de l'ampleur dans les années 90 et a dû être soumis à une législation fédérale en 1998 (Identity Theft Assumption and Deterrence Act) qui a été suivie de diverses autres lois au niveau des états aux USA (Allison, Schuck & Lersch, 2005 ; White & Fisher, 2008 ; Dupont, 2010). Originellement, le ITADA devait mettre en place une définition claire du vol d'identité afin que la poursuite pénale fédérale des suspects soit simplifiée (Morris & Longmire, 2008). Cependant, en voulant rester large, la définition ainsi établie englobe de multiples formes et méthodes de commission du vol d'identité. Par conséquent, selon l'état, la définition et les sanctions associées au vol d'identité varient fortement (White & Fisher, 2008) et il paraît très compliqué d'arriver à des données officielles consistantes (Morris & Longmire, 2008). Au Canada, ce n'est qu'en 2009 qu'une disposition sur le vol d'identité (art. 402.2) a été ajoutée au Code criminel (Dupont, 2010). Selon les pays, divers organismes s'occupent de recueillir les données sur les vols d'identité, avec pour but l'obtention d'une image du phénomène au niveau national.

Le vol d'identité ne représente pas une nouvelle forme de criminalité, c'est en réalité un crime qui englobe des délits plus anciens et bien connus (des fraudes diverses) mais aussi, effectivement, des délits en lien avec les avancées technologiques (Pontell, 2009). Ces dernières, et plus particulièrement l'émergence de nouvelles opportunités criminelles en lien avec le développement des cartes de crédit, ont participé à l'accroissement du nombre de cas de vols d'identité (Dupont, 2010) La perspective co-évolutionniste adoptée par Dupont souligne le parallèle existant entre l'augmentation des vols d'identité et l'augmentation des transactions financières par carte de crédit et insiste sur « le rôle central joué par les quelques grands acteurs du système de paiement par carte que sont les institutions gestionnaires (*Visa, Mastercard, American Express*, ou encore *Interac*) et émettrices (les banques et autres établissements financiers) » (Dupont, 2010, p.264-265). De son côté, Finch (2003) avance que l'accroissement des cas de vol d'identité serait en lien avec les demandes grandissantes de l'Etat de s'identifier dans toutes sortes de situation, pour pouvoir avoir accès à divers biens et services. De plus, d'autres facteurs participeraient à l'augmentation des vols d'identité : l'accessibilité grandissante des informations disponibles sur internet ainsi que la sélection facilitée d'une victime appropriée que cela permet, le nombre croissant d'entreprises qui proposent leurs services en ligne et donc les multiples opportunités qui en découlent (Finch, 2003).

Pour ce qui est du terme employé pour décrire cette activité criminelle, il ne semble pas réellement adapté puisque le « vol » désigne la non-possibilité pour le propriétaire légitime de jouir de son bien, ce qui n'est pas le cas dans le vol d'identité (Dupont, 2010). Par ailleurs, « l'identité » d'une personne n'est pas unique et indivisible (Dupont, 2010), c'est pourquoi il est intéressant de se baser, comme Finch (2003) l'a fait, sur la définition du concept d'identité de Goffman (1963, cité par Finch, 2003). Il catégorise l'identité d'un individu en trois parties coexistant simultanément : l'identité individuelle, l'identité sociale et l'identité légale. L'identité individuelle est plutôt subjective et mouvante, l'identité sociale renvoie à la manière dont un individu s'intègre dans des groupes sociaux et l'identité légale réfère aux caractéristiques fixes

qui rendent la personne unique et différenciable des autres. Ce n'est que cette dernière qui peut être volée.

Le vol d'identité est parfois mis en lien avec la criminalité en col blanc, du fait des intérêts financiers à l'œuvre. Malgré les liens qui peuvent exister entre ces deux types de délits, Pontell (2009) souligne qu'au contraire des individus participant aux crimes en col blanc, la plupart des auteurs de vol d'identité sont des petits escrocs ou des petits groupes organisés mais sans statut professionnel légitime (caractéristique essentielle). Les cas de vol d'identité commis à l'interne d'une entreprise ou d'une banque sont les seules exceptions, mais même dans ces cas, les auteurs sont généralement des employés de bas statut. Le vol d'identité peut donc être considéré comme un crime économique, seulement de part les pertes monétaires qu'il engendre.

Dans la littérature, différentes typologies du vol d'identité ont été établies. Finch (2003) propose deux types distincts, selon la durée, le niveau d'immersion et la motivation de l'auteur. D'un côté, on trouverait le « criminal identity theft », et de l'autre, le « escape identity theft », la motivation du premier étant l'aspect économique et criminel alors que celle du deuxième serait la volonté de s'établir une nouvelle identité (Finch, 2003). Perl (2003, cité par White & Fisher, 2008) distingue trois types de vol d'identité. Le vol financier renvoie assez logiquement au vol dont le but est de retirer un bénéfice monétaire. Le vol non-financier réfère par exemple à l'obtention de services de santé ou de télécommunications via la nouvelle identité acquise. Pour finir, le vol « casier judiciaire » se rapporte à la commission d'actes illégaux sous l'identité volée et l'utilisation de cette identité pour produire un casier judiciaire vierge lors d'une arrestation. De sa recherche empirique, Morris (2010) a pu dégager quatre degrés de sophistication du vol d'identité : accidentel ou non-sophistiqué, général, sophistiqué et hautement sophistiqué. Une autre distinction peut être établie selon le degré de technologie utilisée, soit « high technology » versus « low technology » (Allison, Scuck & Lersch, 2005). Par « low technology », ils entendent le vol de sacs à main ou portefeuilles ainsi que la fouille des poubelles à la recherche d'informations personnelles. Au contraire, les vols « high technology » requièrent savoir-faire et expertise. Ils ne correspondent cependant pas seulement aux vols nécessitant Internet puisque les appels téléphoniques sous de faux prétextes ainsi que l'écrémage – vol des informations encodées d'une carte pour les réinscrire sur une nouvelle identique à celle de la victime – sont aussi classés dans cette catégorie (Allison, Scuck & Lersch, 2005).

Au-delà de ces classifications, trois étapes dans le vol d'identité sont à distinguer (Dupont, 2010). En effet, la première chose à faire pour les délinquants est d'acquérir des informations personnelles, puis il leur faut les convertir (les revendre ou les modifier) afin de pouvoir finalement s'adonner à la fraude à proprement parler. « Les connaissances techniques requises de la part des délinquants varient de manière significative selon le mode d'acquisition, de conversion ou de fraude privilégiée par ceux-ci » (Dupont, 2010, p.7).

Concernant l'avancée des connaissances scientifiques sur le vol d'identité, des sondages de victimisation ont été menés afin d'en savoir plus sur les victimes et sur l'ampleur du phénomène. Cependant, la plupart des auteurs s'accordent pour dire que nos connaissances concernant les auteurs, leurs motivations, leurs méthodes restent peu développées (Allison, Schuck & Lersch, 2005 ; Copes & Veiratis, 2007 ; Dupont & Louis, 2009). Des recherches empiriques ont été menées (Jackson, 1994 ; Allison, Schuck & Lersch, 2005 ; Duffin, Keats & Gill, 2006 ; Copes & Veiraitis, 2007 ; Gordon, Rebovich, Choo & Gordon, 2007 ; Morris, 2010) mais leur nombre se compte encore sur les doigts de la main et les données sur lesquelles elles se

basent proviennent de diverses sources, ce qui ne les rend pas toujours valides et complique les possibles comparaisons.

### 3. La présente recherche

#### i. Méthode

Afin de contribuer à l'enrichissement des connaissances concernant le vol d'identité, cette recherche empirique repose sur des données quantitatives de source secondaire, récoltées entre Janvier 2008 et Décembre 2009 (sur deux périodes de 6 mois) à partir de Google News. Cette base de données a été créée par Dupont et Louis (2009) dans le but d'obtenir de plus amples informations sur les vols d'identité, ceci dans la perspective des médias. Cette perspective permet d'atteindre l'objectif des chercheurs qui était « de constituer une base de données qui ne soit pas limitée à une zone géographique restreinte, à une institution particulière ou à un échantillon réduit de délinquants » (Dupont & Louis, 2009, p.9).

Grâce au système « alertes google », les liens de tous les articles contenant le terme « identity theft » étaient envoyés aux chercheurs. Ces derniers ont ensuite fait le tri parmi les articles pour ne retenir que ceux qui traitaient d'une affaire de vol d'identité. Pour accroître la validité des renseignements obtenus, Dupont et Louis (2009) ont aussi mené des recherches supplémentaires pour chaque article afin de vérifier la véracité des informations rapportées. Au final, la base de données contient 960 articles de presse traitant de 494 cas de vol d'identité pour 867 suspects. Pour chaque cas, les mêmes caractéristiques ont été relevées : sexe et âge des délinquants, nombre et sexe des victimes identifiées, liens entre ces dernières et les délinquants, moyen d'acquisition des informations personnelles et manière d'utiliser celles-ci, motivation du délinquant, profits obtenus par le vol d'identité, nombre de mois de prison, etc. Par la suite, toutes les analyses conduites sur ces données ont été faites à l'aide du programme SPSS Statistics 19.

#### ii. Limites des données

Avant de poursuivre, il est essentiel de présenter les différentes limites des données utilisées. En effet, les articles dont les informations sur les voleurs d'identités sont tirées ne sont pas des données officielles recensant les arrestations ou les condamnations. Ce ne sont pas non plus des données auto-reportées, qui sont généralement considérées comme reflétant mieux la réalité d'un phénomène. Ces articles révèlent seulement la vision des médias et ce que ces derniers ont décidé d'exposer, ce qui n'est pas forcément représentatif des vols d'identité en général.

Tout d'abord, il faut rappeler qu'une petite partie seulement des crimes sont reportés à la police, et que parmi ceux qui sont déclarés, la police se focalise principalement sur les fraudes importantes (Dupont & Louis, 2009). Par ailleurs, pour que les journalistes puissent s'emparer d'une histoire à raconter, il faut, avant toute chose, que la police ait réussi à identifier un suspect, ce qui n'est pas des plus aisés (Dupont & Louis, 2009). D'autre part, il semblerait que les services de police au niveau local n'aient en fait à enquêter que sur les affaires de faible envergure puisque les affaires de fraudes graves sont gérées par le FBI et le *Secret Service* (Finklea, 2009, cité par Dupont & Louis, 2009). Ceci a amené Dupont et Louis (2009) à signaler la

---

possibilité d'une surreprésentation des « petites affaires » de vol d'identité dans l'échantillon constitué. Finalement, un biais médiatique typique est aussi à relever car il ne faut pas oublier que les journaux se concentrent principalement sur des histoires ou des affaires atypiques de par l'intérêt de leur dimension humaine (Dupont & Louis, 2009).

La vision médiatique du vol d'identité est donc une manière de se positionner par rapport à ce phénomène, une façon de le considérer, comme le serait chaque source secondaire de données (Morris & Longmire, 2008). En effet, des limites existent pour chacune de ces sources car aucune ne peut représenter le vol d'identité de manière exhaustive. Pour cette présente recherche, l'utilisation de ce type de données semble très pertinent car cela permet d'obtenir des informations sur une population très diversifiée, et non pas seulement sur les délinquants condamnés comme l'ont fait Copes et Veiraitis (2007 ; 2008 ; 2009) ou sur les affaires classées par les services secrets (Gordon, Rebovich, Choo & Gordon, 2007). En outre, il paraît évident que cette perspective mène à une plus grande quantité de données récoltées. D'ailleurs, c'est aussi la taille conséquente de l'échantillon utilisé dans la présente étude qui rend les analyses sur celui-ci valides (Dupont & Louis, 2009). Il est aussi possible d'argumenter, comme Morris et Longmire (2008), que l'utilisation d'articles de journaux permet d'échapper aux problèmes rencontrés habituellement avec des sources de données plus classiques : les problèmes de report, de classification ainsi que d'investigation et de poursuite.

Evidemment, tout au long de la présente contribution, les diverses limites et biais qui demeurent présentes dans les données utilisées ont été considérées. C'est principalement au niveau de la comparaison des statistiques descriptives que la précaution doit être grande puisque les données comparées ne sont pas de même nature, ce qui peut être un des facteurs explicatifs des différences trouvées.

### iii. Analyses effectuées

En accord avec les résultats obtenus par Morris (2010), l'hypothèse suivante a été posée : Les femmes auteurs de vol d'identité ont tendance à être plus jeunes que les hommes et à plus souvent victimiser des connaissances. En prenant en compte les résultats de Gordon, Rebovich, Choo & Gordon (2007) mais en allant plus loin, il a aussi été proposé que : Les femmes, par rapport aux hommes, tendent à plus souvent agir seules ; Il y a une différence concernant la nature de la motivation des auteurs en fonction du genre et de l'âge. Ces hypothèses bivariées ont été testées à l'aide du test du Chi<sup>2</sup> et les résultats significatifs sont interprétés grâce à la table d'interprétation de Cohen (voir Annexe 2). Les divers recodages de variables qui ont été effectués sont aussi expliqués, dans l'Annexe 1.

Dans un deuxième temps, un profil comparatif des délinquants mettant en œuvre des méthodes d'acquisition d'identifiants plus rudimentaires et ceux choisissant des techniques plus sophistiquées et plus technologiques a été établi. Les différences pertinentes ont été mises en lumière dans le but de mieux comprendre le phénomène du vol d'identité.

## 4. Résultats

Il est intéressant d'étudier les divergences ou convergences entre les données de l'échantillon de la présente étude et celles de quatre autres études déjà réalisées : Allison, Schuck & Lersch



(2005) ; Copes & Veiraitis (2007 ; 2008 ; 2009) ; Gordon, Rebovich, Choo & Gordon (2007) ; Morris (2010). Après une brève présentation de celles-ci, leurs résultats seront comparés.

A l'aide d'une étude de cas de données policières provenant d'une ville de la Floride, la recherche d'Allison, Schuck et Lersch (2005) avait pour but d'examiner l'amplitude du phénomène de vol d'identité ainsi que les caractéristiques des victimes et des auteurs afin d'établir si l'inquiétude des organismes concernant ce crime était fondée. Malgré les limites importantes de leur source de données, ils ont conclu leur recherche en soulignant l'expansion actuelle des vols d'identité, qui pourrait être expliquée soit par des changements dans les pratiques de report, soit par les avancées technologiques entraînant de nouvelles opportunités criminelles. La recherche empirique qualitative de Copes et Veiraitis (2007 ; 2008 ; 2009), menée auprès de 59 individus emprisonnés pour vol d'identité dans des prisons fédérales aux USA, a mis en évidence les motivations des individus s'engageant dans ce délit, les justifications utilisées pour expliquer cet engagement, la perception des risques encourus ainsi que les compétences et connaissances spécifiques que ces délinquants détiennent, avec pour objectif d'adresser des suggestions en termes de prévention et d'application de la loi pénale. Dans leur étude de 2007, Gordon, Rebovich, Choo et Gordon ont mené une recherche exploratoire quantitative et qualitative sur 517 affaires classées des services secrets des USA dans le but de rassembler assez d'informations, au niveau national, sur les auteurs, les délits et les victimes pour que des améliorations en termes de méthodes policières soient possibles. Enfin, l'étude qui se rapproche le plus de la présente recherche est celle de Morris (2010). Ce dernier a voulu explorer les caractéristiques des voleurs d'identité ainsi que le niveau de sophistication des vols d'identité à partir des données d'un échantillon probabiliste d'articles de journaux.

Sans surprise, ce sont les deux études quantitatives (Gordon, Rebovich, Choo & Gordon, 2007 ; Morris, 2010), et plus particulièrement celle de Gordon et al., qui se basent sur des échantillons comparables à celui de la présente étude. La taille de l'échantillon est un des facteurs essentiels pour la validité et la pertinence des résultats observés ainsi que pour la généralisabilité de ceux-ci.

En ce qui concerne le sexe des individus auteurs de vol d'identité, le tableau 1 met en exergue deux tendances distinctes. Alors que Gordon, Rebovich, Choo et Gordon (2007), Morris (2010) et la recherche dont il est question ont obtenu des résultats similaires (entre 60 et 70% sont des hommes), Allison, Schuck et Lersch (2005) ainsi que Copes et Veiraitis (2007 ; 2008 ; 2009) sont parvenus à un pourcentage de 60% d'auteurs de sexe féminin. Cependant, il est nécessaire de préciser que l'échantillon d'Allison, Schuck et Lersch (2005) n'est pas probabiliste et n'est donc pas généralisable puisque les facteurs démographiques de la ville choisie ne sont pas représentatifs de la population des Etats-Unis. Par ailleurs, Copes et Veiraitis (2007 ; 2008 ; 2009) ont souligné que la plus grande proportion de femmes dans leur échantillon serait dû à un biais dans l'échantillonnage, au fait que les femmes ont plus souvent été d'accord de faire un entretien ainsi qu'aux problèmes disciplinaires des détenus hommes, les rendant indisponibles pour les entretiens.

Une fois les résultats de ces deux études écartées à cause de leurs biais, on constate tout de même que, contrairement aux chiffres de la délinquance générale, la proportion de femmes auteurs de vol d'identité est bien plus grande que pour la plupart des autres types de délits. Une explication avancée par Dupont & Louis (2009) consiste à mettre en avant la nature souvent non-violente du vol d'identité, que ce soit lors de l'acquisition des informations personnelles d'autrui ou lors de leur utilisation subséquente. De plus, ce type de délit permettrait aux

---

femmes d'avoir une certaine autonomie et donc de ne pas avoir besoin de faire partie d'un groupe délinquant.

Tableau 1. Comparaison des statistiques descriptive de différentes études

	La présente étude	Etude Allison, Schuck & Lersch (2005)	Etude Gordon, Rebovich, Choo & Gordon (2007)	Etude Copes & Veiraitis (2007; 2008; 2009)	Etude Morris (2010)
<b>Echantillon</b>	867	54	933	59	257
<b>Sexe</b>	61,2% H 38,8% F	37% H 63% F	67,4% H 32,6% F	40% H 60% F	67,5% H 32,5% F
<b>Âge moyen</b>	34 ans	32 ans	Entre 25 et 34 ans	38 ans	33 ans
<b>Lien entre victime et auteur</b>	49,7% relation 50,3% pas de relation	41% relation 59% pas de relation	21,7% relation 59,4% pas de relation	27% relation 73% pas de relation	9,3% relation 90,7% pas de relation
<b>Motivation</b>	81,5% argent 6,5% immigration 12% autre	-	Majorité : argent Autres : obtention services, dissimulation d'identité	Majorité : besoin d'argent Autres : raisons intrinsèques ou se cacher de la loi	90% argent
<b>Co-délinquance</b>	71% un seul suspect 12% plus de 3 suspects 1 cas de 38 suspects	64% un seul auteur 33% deux auteurs 3% trois auteurs	57,6% un seul auteur 22,8% deux auteurs 7,9% trois auteurs	15% travaillent dans un groupe de co-délinquants	57,5% un auteur 42,5% plus d'un auteur
<b>Mode d'acquisition d'identifiants</b>	41,2% vol 29,1% utilisation frauduleuse fichier 12,6% internet 6,6% achat offline 6,3% escroquerie 2,7% écrémage	-	19,7% internet 37% moyens technologiques 20,5% moyens non-technologiques 41% aucune des trois méthodes	36% par leur travail 22% achat offline 15% co-délinquants 12% boîte aux lettres + poubelles 5% vol 3% social engineering	15% aide technologique (ordinateur) 32,7% aide de quelqu'un « interne »
<b>Utilisation des identifiants</b>	44% achat 21,6% retraits 12,5% utilisation de l'identité 1,7% achats en ligne 2,9% crédit en ligne 2,2% prêt 2% taxes/assurances	-	39,9% fraude 34,3% vols 19% contrefaçon 1,2% drogues 1% immigration	39% carte de crédit 27% contrefaçon de chèques 27% ouverture d'un compte 24% demande de prêt	49% ouverture d'un compte 50% utilisation du compte de la victime
<b>Profits/pertes</b>	383\$ à 13 mio de \$ Médiane = 30'444\$	-	Médiane = 31'356 \$	-	300\$ à 134 mio de \$ Médiane = 52'000 \$
<b>Peines</b>	1 à 420 mois de prison Médiane = 47 mois	-	-	-	4 à 180 mois

L'âge moyen des auteurs de vol d'identité ne paraît pas différer drastiquement selon les recherches. En effet, les individus de l'étude d'Allison, Schuck et Lersch (2005) avaient en moyenne 32 ans, ceux de l'échantillon de Gordon, Rebovich, Choo et Gordon (2007) entre 25 et 34 ans en moyenne, ceux de l'étude de Copes et Veiraitis (2007 ; 2008 ; 2009) 38 ans et ceux de la recherche de Morris (2010) 33 ans. Dans la présente étude, l'âge médian des individus auteurs de vol d'identité est de 33 ans (moyenne = 34 ans) et 50% des individus ont entre 26 et 40 ans. Les voleurs d'identité seraient donc généralement plus âgés que les autres délinquants.

« Cela dit, il se pourrait que la sous-représentation des jeunes [...] soit attribuable à un biais médiatique résultant de l'interdiction légale de nommer les contrevenants mineurs dans de nombreux états et provinces, ou du désintérêt des reporters pour cette catégorie de délinquants » (Dupont & Louis, 2009, p. 11). A cela s'ajoute le fait que l'utilisation des informations personnelles dérobées à une victime n'est pas des plus simples pour un mineur ou un jeune adulte, à cause du contrôle parental censé être exercé par la famille de celui-ci (Dupont & Louis, 2009).

Quant aux motivations, il semble que la grande majorité des auteurs de vol d'identité passent à l'acte dans le but premier d'obtenir de l'argent (Gordon, Rebovich, Choo & Gordon, 2007 ; Copes & Veiraitis, 2007 ; 2008 ; 2009 ; Morris, 2010). Les données de la présente étude s'accordent avec les résultats trouvés précédemment, et plus spécifiquement avec ceux de Morris (2010) qui sont tirés du même type de source de données (respectivement 81,5% et 90% des auteurs avaient pour motivation l'argent).

Les données de la présente étude mettent en évidence que la majorité des délinquants semble agir seuls. Les résultats des diverses autres recherches paraissent aller dans ce sens puisqu'entre 57,6% et 85% des délinquants agissent de manière solitaire (Allison, Schuck & Lersch, 2005 ; Copes & Veiraitis, 2007 ; 2008 ; 2009 ; Gordon, Rebovich, Choo & Gordon, 2007 ; Morris 2010). Même s'il ne faut pas négliger la petite partie d'auteurs qui travaille dans de plus grands groupes (un cas de 38 suspects dans la présente étude par exemple), ces cas-là représentent une minorité. Ceci confirme la différence qu'il existe entre le vol d'identité et la criminalité organisée.

Il a été exposé précédemment que le vol d'identité peut en fait être divisé en plusieurs étapes, dont la première consiste à acquérir des informations personnelles, pour ensuite les convertir et les utiliser de la manière désirée par les délinquants. La présente recherche montre que les techniques d'acquisition des identifiants sont plutôt élémentaires et non-spécifiques à ce type de délit. En effet, dans plus de 40% des cas, l'acquisition s'est faite par un vol physique, dans 6,3% des cas, par une escroquerie (ruse) et dans 6,6% des cas, par un achat. Les deux seules techniques sophistiquées qui ont été utilisées sont internet (12,6% des cas) et l'écroumage (2,7%). Même l'utilisation frauduleuse d'un fichier, qui concerne presque 30% des cas, ne renvoie pas spécifiquement à des compétences techniques. En effet, comme Dupont et Louis (2009) l'ont déjà mis en évidence, la majorité de ces cas concerne des vols de documents personnels dans le cadre de l'emploi de l'auteur du délit.

A nouveau, ceci corrobore les résultats de Morris (2010) qui n'a dégagé que 15% de cas en lien avec la technologie à proprement parler. Peu de techniques d'acquisition sophistiquées avaient aussi été déployées par les auteurs de vol d'identité interrogés par Copes et Veiraitis (2007 ; 2008 ; 2009). Le lien avec l'emploi avait aussi été mis en évidence dans cette même étude puisque 36% des délinquants avaient obtenu les identifiants par leur travail. La présente étude a trouvé que 26,2% des délinquants dont il était question dans l'échantillon ont utilisé leur profession pour voler des données personnelles. Gordon, Rebovich, Choo et Gordon (2007) ont cependant obtenu des proportions de techniques sophistiquées bien plus élevées : dans 19,7% des cas étudiés, les informations personnelles avaient été acquises par internet et dans 37%, par des moyens technologiques. Cette différence peut être due à la nature des sources de données, celles de Gordon et al. étant des affaires traitées par les Services Secrets des Etats-Unis. Ces derniers avaient cependant aussi mis en évidence 137 cas (parmi les 274 cas pour lesquels des informations à ce sujet étaient disponibles) où l'auteur du vol s'était servi de son travail pour obtenir les informations personnelles. Il ne semble donc pas y avoir « de spécialisation dans le

---

vol d'identité, mais plutôt l'exploitation par des délinquants « traditionnels » d'opportunités criminelles reliées à l'acquisition inattendue d'identifiants personnels » (Dupont & Louis, 2009, p.12).

Concernant la troisième étape, l'utilisation à proprement parler de l'identité volée, les données de la présente étude ne mettent pas en évidence de recours particulier à des techniques sophistiquées. En effet, seuls 4,6% des cas concernent des transactions faites spécifiquement en ligne (1,7% d'achats en ligne et 2,9% de crédits en ligne). Dans 44% des cas, les délinquants ont utilisé les informations dérobées pour faire des achats, mais les articles relatant ces cas ne précisaient pas s'il s'agissait d'achats impliquant de l'usage de la technologie (achats en ligne par exemple). La comparaison entre les résultats de la présente étude et ceux des autres recherches est un peu compliquée du fait de la manière différente de nommer et catégoriser les actions. Ceci découle particulièrement de la diversité des sources de données de ces recherches. Alors que certaines sont des affaires classées des Services Secrets, d'autres sont des données auto-reportées ou des articles de journaux. Quoiqu'il en soit, la présente étude se focalise essentiellement sur la manière d'acquérir les identifiants et pas sur l'utilisation subséquente que les délinquants en font.

Le lien existant, ou non, entre la victime du vol d'identité et l'auteur de celui-ci est un élément intéressant qui mérite un peu d'attention. Dans la présente étude, parmi les 199 cas où des informations concernant la relation entre la victime et le délinquant étaient disponibles, les résultats sont pratiquement équitables : alors que la moitié des auteurs de vol d'identité connaissait leur(s) victime(s), l'autre moitié n'entretenait aucun lien avec la personne à laquelle ils ont volé les informations personnelles. Parmi les 99 cas où l'auteur connaissait sa victime, 79 comportent des détails sur la méthode d'acquisition des identifiants et il s'avère que 44 concernaient l'utilisation frauduleuse d'un fichier. Il a été suggéré plus haut que cette technique renvoie principalement aux individus commettant le vol d'identité à travers leur profession. Ces résultats correspondent à peu près aux pourcentages d'individus n'ayant pas de relation avec leur(s) victime(s) obtenus par Allison, Schuck et Lersch (2005) ainsi que Gordon, Rebovich, Choo et Gordon (2007), c'est-à-dire respectivement 59% et 59,4%. Étonnamment, l'étude de Morris (2010), basée sur le même type de source de données que la présente recherche, parvient pourtant à un autre type de conclusion, puisque seuls 9,3% des voleurs d'identité connaîtraient leur(s) victime(s). Morris lui-même avait souligné que ce chiffre était plus bas que les résultats des recherches précédentes. L'écart avec la présente recherche pourrait potentiellement s'expliquer par le plus faible taux de cas en lien avec l'emploi du voleur ou par le plus grand nombre de « groupes délinquants », ce qui diminue la probabilité que ceux-ci aient connu leur(s) victime(s) et aient agi par opportunité.

La présente étude ainsi que celle de Morris (2010) présentent les profits que les auteurs de vol d'identité ont réussi à obtenir. Les montants médians acquis par les auteurs de vol d'identité sont respectivement de 30'444\$ et 52'000\$. Les pertes des victimes relevées par Gordon, Rebovich, Choo et Gordon (2007) coïncident avec les profits médians des délinquants. Les sommes maximales ayant pu être dérobées sont tout de même assez remarquables (plusieurs millions) et peuvent mener à la conclusion qu'« au vu des efforts relativement modérés que demande un vol d'identité et l'utilisation frauduleuse de celle-ci, il s'agit d'un délit ayant un très haut rendement, ce qui le rend d'autant plus attrayant » (Dupont & Louis, 2009, p. 14). Cependant, il est aussi possible que les victimes ne s'étant vues dérober que des sommes plus modestes ne dénoncent pas le délit (White & Fisher, 2008) ou ne soient pas considérées comme assez intéressantes pour faire l'objet d'un article de journal.

Les peines prononcées à l'encontre des individus arrêtés et condamnés pour vol d'identité sont plutôt sévères. En effet, dans la présente recherche, la peine médiane infligée est de 54 mois de prison (peine minimale = 4, peine maximale = 228). « En l'absence d'explications alternatives, on peut supputer que cette relative sévérité se veut dissuasive et cherche à compenser le sentiment d'impunité qui pourrait naître parmi les délinquants en raison du très faible taux d'élucidation des infractions par la police » (Dupont & Louis, 2009, p.15).

#### iv. Hypothèses : quelques résultats

La première hypothèse postulait que les femmes auteurs de vol d'identité sont plus jeunes et connaissent plus souvent leur(s) victime(s). La première partie de cette hypothèse est infirmée par l'analyse bivariée qui ne montre aucun lien statistiquement significatif entre le sexe et l'âge des auteurs de vol d'identité. Pour ce qui est du lien entre l'auteur et la victime, les analyses confirment que les femmes connaissent plus souvent leur(s) victime(s) que les hommes (58,2% contre 41,8%,  $\chi^2 = 7,475$ ,  $p = .005$ ). L'association entre le sexe de l'auteur et le fait de connaître sa victime est faible à modérée (Phi et Tau-b de Kendall = -0,196, table de conversion de Cohen, Annexe 2).

La deuxième hypothèse proposait que les femmes agissent plus souvent seules que les hommes. Après un important travail de recodage afin d'obtenir une variable décrivant la co-délinquance, aucun lien statistiquement significatif n'a été trouvé entre le sexe et le nombre d'auteurs. Les hommes n'agissent donc pas plus souvent à plusieurs et les femmes pas plus souvent seules.

Finalement, la dernière hypothèse bivariée postulait que des différences existaient au niveau de la nature de la motivation des auteurs de vol d'identité, selon le sexe et l'âge. Parmi les individus ayant agi dans le but d'obtenir de soutirer de l'argent, 59,5% sont des hommes et 40,5% des femmes. Ceux dont le vol d'identité s'inscrivait dans une situation d'immigration sont beaucoup plus souvent des hommes (75,9% contre 24,1%). La différence entre les deux est pratiquement significative ( $p = .058$ ). L'association entre le sexe de l'auteur du vol d'identité et sa motivation est nulle à faible (Phi = 0,084 et Tau-c de Kendall = -0,041, table de conversion de Cohen, Annexe 2). Cependant, au niveau de l'âge, aucune différence statistiquement significative n'a été trouvée. Ceci signifie donc que, quelque soit l'âge, la motivation principale à commettre un vol d'identité reste l'aspect financier.

#### v. Les deux facettes du vol d'identité

A la suite de ces quelques analyses bivariées, l'objectif principal était de dresser le profil des voleurs d'identité en fonction de leurs méthodes d'acquisition d'identifiants. Ce profil se base sur la distinction « low technology » versus « high technology » (Allison, Schuck & Lersch, 2005). Il est important de souligner que les deux catégories formées dans la présente étude ne sont pas de taille équivalente. En effet, la catégorie « high technology » ne contient que 95 individus, qui sont ceux ayant utilisé internet ou l'écrouillage pour dérober les identifiants de leur(s) victime(s). Même si selon Allison, Schuck et Lersch (2005), les techniques du type ruse ou escroquerie sont considérées comme « high technology », la présente recherche a préféré les classer dans la catégorie « low technology » du fait du faible lien de ces cas avec un quelconque outil « technologique ». La catégorie « low technology » contient donc 524 individus et regroupe les

vols physiques, les achats, l'accès à un compte, l'escroquerie ainsi que l'utilisation frauduleuse d'un fichier.

Cette différence de taille a diverses implications qu'il ne faut pas négliger. Tout d'abord, certains articles ne contenaient pas d'informations concernant toutes les variables. C'était le cas par exemple pour le sexe, le nombre et le lien avec la (les) victime(s) ou les profits obtenus ainsi que la durée des peines de prison. La combinaison entre le plus faible nombre de voleurs d'identité adoptant des méthodes sophistiquées pour s'emparer de données personnelles et le manque d'informations pour certaines variables mène donc à des sous-échantillons si petits qu'il faut être très prudent à l'égard des pourcentages obtenus pour les caractéristiques de ces délinquants (voir tableau 2). Les comparaisons entre les deux types de délinquants (« high technology » versus « low technology ») requièrent également de la précaution. Une des raisons pour lesquelles une régression logistique qui aurait visé à mettre en évidence les facteurs explicatifs de la méthode d'acquisition n'a pas été menée, réside dans cette différence de taille de sous-échantillons. En effet, puisque les groupes ne sont pas comparables, les résultats auraient été complètement biaisés. Le choix d'un profil comparatif descriptif a semblé plus approprié et a permis d'obtenir des résultats intéressants, même si ces derniers souffrent de cette différence de taille d'échantillon.

Tableau 2. Profil des voleurs d'identité selon la méthode d'acquisition des identifiants

<b>Voleurs d'identité « high technology »</b> n = 95		<b>Voleurs d'identité « low technology »</b> n = 524	
Sexe (n=85)	83,5% d'hommes	Sexe (n=514)	54,5% d'hommes 45,5% de femmes
Âge (n=87)	65,5% ont entre 26 et 40 ans	Âge (n=472)	50% ont entre 26 et 40 ans
Motivation (n=94)	98,9% argent 0% immigration	Motivation (n=511)	84% argent 1,8% immigration
Co-délinquance (n=95)	57,9% : 5 auteurs et + 22,1% : 2 à 4 auteurs 20% : 1 seul auteur Médiane = 6 auteurs Maximum = 38 auteurs	Co-délinquance (n=524)	19,5% : 5 auteurs et + 38,4% : 2 à 4 auteurs 41,2% : 1 seul auteur Médiane = 2 auteurs Maximum = 17 auteurs
Nombre de victimes (n=13)	61,5% : + de 10 victimes 30,8% : 1 victime Médiane = 50 victimes Maximum = 250'000 victimes	Nombre de victimes (n=164)	25,6% : + de 10 victimes 56,7% : 1 victime Médiane = 1 Maximum = 49'841
Sexe victime(s) (n=5)	<i>Pas pertinent</i>	Sexe victime(s) (n=138)	41,3% : femmes 34,1% : hommes 20,3% homme + femme
Lien avec victime(s) (n=8)	7/8 : pas de lien 1/8 : lien	Lien avec victime(s) (n=142)	45,1% : pas de lien 54,9% : lien
Profits (n=14)	Moyenne = 1'190'000\$ Médiane = 610'500\$ Minimum = 1'753\$ Maximum = 5'700'000\$	Profits (n=117)	Moyenne = 274'623,11\$ Médiane = 26'000\$ Minimum = 383\$ Maximum = 13'100'000\$

Peines de prison (n=7)	Moyenne = 97 mois Médiane = 108 mois Minimum = 39 mois Maximum = 144 mois	Peines de prison (n=103)	Moyenne = 53 mois Médiane = 42 mois Minimum = 3 mois Maximum = 228 mois
---------------------------	--	-----------------------------	--

Comme le tableau 2 le montre, les voleurs d'identité qui mobilisent des techniques d'acquisition d'identifiants « high technology » sont principalement des hommes (83,5%), ont en moyenne entre 26 et 40 ans et pour unique motivation l'argent (98,9%). Aucun des 95 individus n'était concerné par un vol d'identité dans le cadre d'une immigration. Une majorité des voleurs « high technology » a agi en groupe, à 5 co-délinquants ou plus (57,9%) alors que seuls 20% ont commis le vol d'identité sans complice. Le nombre médian d'auteurs est de 6, ce qui est plutôt élevé. La quantité de victimes est aussi frappante puisque 61,5% des 95 individus ayant utilisé des méthodes d'acquisition sophistiquées ont fait plus de 10 victimes. Le nombre maximal de victimes touchées est de 250'000 et le nombre médian de 50. A nouveau, ces chiffres sont considérables. La variable concernant le sexe des victimes ne contenait que 5 individus (du fait des informations manquantes), ce qui rend les résultats non pertinents. Pour ce qui est du lien avec la victime, même si seuls 8 individus étaient compris dans les analyses, la différence entre ceux qui connaissaient leur(s) victime(s) et ceux qui n'avaient aucun lien avec elle est assez grande pour ne pas être écartée : 7 des 8 individus pour lesquels les articles contenaient des informations n'avaient pas de lien avec les personnes auxquelles ils ont dérobé les identifiants. Les profits de 14 des 95 délinquants « high technology » indiquent l'important succès financier de leur vol. La somme minimale obtenue est de 1'753\$ et la moyenne des sommes dérobées se situe à 1'190'000\$ (médiane = 610'500\$). Finalement, pour ceux pour lesquels des informations sur leur condamnation sont disponibles, il semble que les peines de prison soient plutôt sévères. La peine minimale est de 39 mois de prison et la moyenne est de 97 mois (médiane = 108 mois).

Les voleurs d'identité « low technology » sont autant des femmes que des hommes et ont en moyenne entre 26 et 40 ans. Leur motivation principale est aussi l'argent (84%) mais pas seulement (par exemple, 1,8% des individus commettent le vol d'identité en lien avec une situation d'immigration). Ils sont seulement 19,5% à agir avec 5 complices ou plus mais un peu plus de 40% à commettre leur délit seul (le nombre médian de complices est de 2). La constatation de la quantité de victimes est similaire : les voleurs d'identité « low technology » victimisent plus souvent une personne isolée (56,7%) et ne font plus de 10 victimes que dans 25,6% des cas. Proportionnellement aux hommes, les femmes sont un peu plus touchées par ces voleurs d'identité (34,1% contre 41,3%). Ces derniers sont 45,1% à ne pas connaître leur(s) victime(s). En moyenne, les profits qu'ils obtiennent sont de 274'623,11\$ (médiane = 26'000\$) et la somme minimale volée est de 383\$. Les peines de prison infligées aux individus condamnés sont de 53 mois en moyenne (médiane = 42 mois), la peine minimale étant de 3 mois.

En somme, différentes caractéristiques distinguent le délinquant qui utilise des techniques d'acquisition de données personnelles plus sophistiquées de celui qui mobilise des méthodes considérées comme rudimentaires. Il est plus probable que le délinquant « high technology » soit un homme, n'agissant que peu souvent seul, préférant évoluer dans des groupes de délinquants plus importants et dont l'unique but est d'obtenir de grosses sommes d'argent. En effet, les profits qu'il obtient sont en moyenne beaucoup plus élevés que ceux soutirés par le délinquant « low technology ». De plus, le délinquant « high technology » arrive à faire plus de victimes à la fois (victimes qu'il ne semble généralement pas connaître), ce qui a certainement

un impact direct avec les sommes dérobées. En conséquence, lorsqu'il est arrêté et condamné, sa peine est généralement plus élevée.

## 5. Discussion

Les résultats concernant les caractéristiques qui différencient les auteurs de vol d'identité utilisant des méthodes plus sophistiquées et technologiques d'acquisition d'identifiants de ceux qui se tournent vers des techniques plus basiques sont particulièrement intéressants. Dans sa recherche qui se basait aussi sur des articles de journaux, Morris (2010) avait mis en évidence que les femmes avaient moins tendance à utiliser des techniques du type « high technology », ce que les résultats de la présente étude corroborent. Par ailleurs, les délinquants qui employaient des méthodes sophistiquées étaient plus jeunes. Cela n'a par contre pas été confirmé par la présente analyse. L'âge moyen déjà élevé de l'ensemble des auteurs de vol d'identité y est peut-être pour quelque chose.

La différence entre les deux profils établis dans la présente recherche pousse à distinguer deux types de vol d'identité différents. En 2007, Gordon, Rebovich, Choo et Gordon avaient déjà suggéré que les délinquants auteurs de vol d'identité pourraient être divisés en deux catégories : ceux qui saisissent les opportunités, de manière plutôt isolée, et ceux qui mènent une carrière criminelle où la motivation est uniquement financière et où la planification et l'organisation jouent un certain rôle. Dans la présente recherche, il semble que le groupe « low technology » corresponde aux délinquants « ordinaires » (Dupont & Louis, 2009) et opportunistes déjà mis en évidence dans la littérature. Selon Finch (2003), divers facteurs comme l'accroissement des demandes d'identification et du nombre d'entreprises offrant leurs services en ligne ainsi que la plus grande facilité d'accès aux informations ont contribué à l'expansion du vol d'identité. Allison, Schuck et Lersch (2005) rejoignent cette idée en postulant que l'augmentation des vols d'identité s'explique par la plus grande accessibilité aux données personnelles, qui a créé de nouvelles opportunités. Parmi les recherches menées, se dégagent généralement trois catégories criminelles de vol d'identité (Rebovich, 2009) : *situationnel*, *routinier* et *professionnel*. Les deux premiers, soit le voleur *situationnel* qui profite des opportunités disponibles grâce à son emploi et le voleur *routinier* qui saisit aussi les opportunités liés à son travail mais choisit d'en faire une habitude, semblent correspondre aux délinquants « low technology » de la présente étude. En effet, parmi ceux-ci, 35,2% utilisent leur profession pour obtenir les informations personnelles de leur(s) victime(s).

Par ailleurs, il semble que le groupe de délinquants « high technology » concorde bien avec les voleurs *professionnels* (Rebovich, 2009). Ces derniers font du vol d'identité leur carrière et agissent d'une manière plus sophistiquée. Gordon, Rebovich, Choo et Gordon (2007) ont montré que ce type de délinquants mène une carrière criminelle où le vol d'identité n'est qu'un des délits commis. Ils correspondent à ce que Pontell (2009) décrit comme des escrocs ou des petits groupes organisés. On pourrait peut-être même aller jusqu'à dire qu'ils ressemblent aux « maîtres de la fraude » de Jackson (1994), qui sont impliqués dans une criminalité requérant de l'organisation et des associations spécifiques. Effectivement, les délinquants « high technology » de la présente étude font partie de groupes significativement plus grands que les délinquants « low technology » et ne paraissent pas utiliser leur emploi pour avoir accès à des identifiants à voler (seuls 6,5% le font). Les actes des auteurs de vol d'identité « high technology » ont un impact significativement plus élevé, que ce soit au niveau des pertes financières ou du nombre



de victimes. Ceci nous amène à penser qu'une certaine organisation est nécessaire pour mener à bien ce type d'entreprise délictueuse.

Au vu des profils constitués, une question essentielle se pose alors : faut-il des approches de prévention distinctes ? Lorsque la nature et les caractéristiques du délit ainsi que le type d'auteur diffèrent, des stratégies de contrôle et de prévention distinctes sont nécessaires (Benson, 2009). La plupart des recherches qui mettent en évidence le caractère opportuniste des vols d'identité prône l'utilisation la prévention situationnelle. Newman et McNally (2005, cité par White & Fisher, 2008) pensent que le vol d'identité et le vol traditionnel fonctionnent de la même manière et donc que la prévention situationnelle devrait être tout aussi efficace pour le vol d'identité. Même les auteurs qui soulignent des différences entre ces deux types de vol s'accordent pour vanter les mérites de la prévention situationnelle (Copes & Veiraitis, 2007 ; 2008 ; 2009 ; Gordon, Rebovich, Choo & Gordon, 2007 ; White & Fisher, 2008 ; Pontell, 2009). Il a été proposé d'installer de nouvelles sécurités lors de l'ouverture d'un compte (Copes & Veiraitis, 2007 ; 2008 ; 2009 ; White & Fisher, 2008), d'améliorer les systèmes de gestion et de protection des informations personnelles (Copes & Veiraitis, 2007 ; 2008 ; 2009 ; Pontell, 2009), de mieux former la police (Gordon, Rebovich, Choo & Gordon, 2007 ; White & Fisher, 2008), de mettre en place des lois plus efficaces (Rebovich, 2009), de signaler les lourdes conséquences pénales du vol d'identité (Copes & Veiraitis, 2007 ; 2008 ; 2009). Les propositions portent donc tour à tour sur les délinquants, les cibles ou les gardiens, trois éléments fondateurs de la théorie des activités routinières (Cohen & Felson, 1979). Il est parfois signalé que la prévention situationnelle résulterait en un déplacement de la criminalité. Ceci est infirmé par plusieurs recherches qui montrent que les auteurs de délits « opportunistes » sont plutôt découragés et ne cherchent pas d'alternative (Kuhn, 2002). Malgré la praticité et la logique de ces solutions, une des limites de cette approche réside dans la diversité d'auteurs et de délits qui implique un grand nombre de stratégies différentes. Il paraît alors compliqué de développer des tactiques de prévention générales (Benson, 2009).

En dépit de cette limite, ces suggestions peuvent donc être effectives pour ceux qui travaillent et volent les données à partir d'une entreprise ou de leur profession, ou plus généralement pour les délinquants profitant des opportunités qui se présentent à eux. Cependant, il semble que les délinquants « high technology » de la présente étude pourraient plutôt être considérés comme des délinquants hautement motivés, plus organisés et déterminés. Pour ces derniers, la prévention situationnelle n'est généralement pas efficace et un des effets pervers qu'elle peut potentiellement avoir est l'augmentation de la gravité des infractions (Kuhn, 2002). Dans le cas de présente étude, une telle constatation permet de réaliser que des stratégies de prévention alternatives doivent être pensées.

## 6. Conclusion

Cette étude confirme certains des résultats déjà obtenus par d'autres recherches. Le vol d'identité est un délit où les femmes sont surreprésentées par rapport aux chiffres de la délinquance générale et où la moyenne d'âge est plus élevée que pour les autres types de crimes contre les biens. La majorité des auteurs de vol d'identité agissent seuls ou en petits groupes, non pas dans des groupes de délinquants hautement organisés. La plupart n'utilisent pas de moyens sophistiqués et recherchés pour acquérir les données personnelles de leur(s) victime(s), ils profitent plutôt des opportunités s'offrant parfois à eux. Les profits retirés sont par

---

contre relativement plus élevés que ceux pouvant être obtenus lors d'un vol traditionnel par exemple.

Par ailleurs, la présente recherche a aussi mis en évidence que, dans l'échantillon en question, la moitié des auteurs connaissait leur(s) victime(s) et l'autre moitié n'avait jamais eu contact avec elle(s). Les cas où un lien existait sont souvent ceux qui impliquent l'utilisation frauduleuse d'un fichier, en lien avec l'emploi de l'auteur du vol d'identité. Il a aussi été démontré que les femmes connaissent plus souvent leur(s) victime(s) que les hommes mais qu'elles ne semblent pas agir plus souvent seules, ce qui contredit l'hypothèse de la possibilité pour elles d'être autonomes dans leur délinquance. De plus, il existe une différence entre les hommes et les femmes concernant la motivation derrière le vol d'identité. Les hommes sont plus souvent concernés par une situation en lien avec l'immigration, fait qui n'est pas si étonnant en soi au vu de la grande majorité d'immigrants de sexe masculin.

Cette étude a aussi permis de dresser un profil des délinquants mettant en œuvre des techniques d'acquisition d'identifiants personnels plus ou moins sophistiquées. Le délinquant « high technology » typique est un homme, entre 26 et 40 ans, attiré uniquement par le gain financier, qui agit très souvent avec des complices (parfois même dans des grands groupes) et fait un nombre élevé de victimes, victimes qu'il ne connaît généralement pas. Il arrive à obtenir des profits considérables et, lorsqu'il est arrêté et condamné, reçoit des verdicts plus sévères. Le délinquant qui utilise des méthodes d'acquisition de données personnelles plus rudimentaires ressemble généralement au profil général du voleur d'identité.

A partir de ces deux profils, il a été suggéré que des approches de prévention distinctes soient envisagées. Malgré ses limites, en agissant soit sur les auteurs, les cibles ou les gardiens, l'approche situationnelle semble pertinente pour les voleurs d'identité « opportunistes ». Néanmoins, elle ne l'est pas vraiment pour les délinquants « high technology », pouvant être considérés comme des délinquants hautement motivés. Ceux-ci sont caractérisés par une organisation, planification et volonté délictueuse plus forte. Des alternatives doivent alors être pensées pour ce type de délinquants qui, même s'ils représentent une petite partie des voleurs d'identité (15% dans la présente étude), font des dégâts conséquents en termes de victimes et de pertes financières.

Evidemment, deux limites importantes de la présente recherche ne doivent pas être mises de côté. D'abord, la source de données sur laquelle se basent les analyses est particulière et les résultats doivent être interprétés dans l'optique de celle-ci. En effet, les informations recueillies ont été tirées d'articles de journaux et reflètent donc la vision médiatique du vol d'identité. Ensuite, la comparaison des profils doit être considérée avec prudence au vu de la différence de taille des sous-échantillons formés. Cette différence reflète pourtant une certaine réalité car il semblerait que les recherches sur les affaires fédérales tendent à omettre les plus petites affaires, qui représentent néanmoins une grande partie du phénomène du vol d'identité (Morris, 2010). Du coup, malgré quelques limites, l'utilisation d'articles de journaux permet de contrebalancer cela. De plus, la taille des sous-échantillons « high/low technology » semble traduire la réalité du phénomène, qui est tout de même celle d'une délinquance majoritairement « ordinaire » (Dupont & Louis, 2009).

Les futures recherches pourraient s'attacher à essayer de confirmer ou infirmer les résultats concernant les délinquants « high technology » présentés dans cette étude. Idéalement, il faudrait qu'elles puissent combiner divers types de données afin d'avoir une vision plus globale du phénomène. Jusqu'à maintenant, nous ne savons pas encore si les différences observées dans les études résultent de réelles disparités ou sont un effet des sources de données, qui sont

toutes limitées d'une façon ou d'une autre. Une réflexion plus poussée sur la différence d'approches préventives à mettre en place ainsi que sur des stratégies concrètes de prévention pour les délinquants « high technology » serait aussi profitable.

## ANNEXE 1 – RECODAGE DE VARIABLES

**Age** de l'auteur du vol d'identité. Recodage de la variable *Age* en 4 catégories (quartiles) :

**Age\_4cat Age en 4 catégories (quartiles)**

		Frequency	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	18-25 ans	181	23.8	23.8
	26-32 ans	204	26.9	50.7
	33-40 ans	196	25.8	76.5
	41-80 ans	178	23.5	100.0
	Total	759	100.0	
Missing	System	108		
Total		867		

**Co-délinquance.** Création variable *NbreAuteurs* à partir de la variable *Affrec* (identifiant unique pour chaque affaire) :

- Tableau de fréquences de la variable *Affrec*
- Décompte manuel de l'apparition de chaque fréquence
- Création nouvelle variable *NbreAuteurs* avec 13 catégories (= nombre d'auteurs selon les affaires) :

**NbreAuteurs Co-délinquance**

		Frequency	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	1.00	363	41.9	41.9
	2.00	122	14.1	55.9
	3.00	81	9.3	65.3
	4.00	100	11.5	76.8
	5.00	30	3.5	80.3
	6.00	30	3.5	83.7
	7.00	7	.8	84.5
	8.00	16	1.8	86.4
	9.00	9	1.0	87.4
	10.00	10	1.2	88.6
	11.00	44	5.1	93.7
	17.00	17	2.0	95.6
	38.00	38	4.4	100.0
Total		867	100.0	

- Recodage en trois catégories (*NbreAuteurs\_3cat*) :

**NbreAuteurs\_3cat Co-délinquance en trois catégories**

	Frequency	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid 1 1 seul auteur	363	41.9	41.9
2 2 à 4 auteurs	303	34.9	76.8
3 5 et + auteurs	201	23.2	100.0
Total	867	100.0	

**Nombre de victimes.** Recodage de la variable *VictimeNbre* en *NbreVictimes\_3cat* qui contient trois catégories :

**NbreVictimes\_3cat Nombre de victimes en trois catégories**

	Frequency	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid .00 1 victime	173	62.5	62.5
1.00 2 à 10 victimes	47	17.0	79.4
2.00 + de 10 victimes	57	20.6	100.0
Total	277	100.0	
Missing System	590		
Total	867		

**Motivations.** Recodage de la variable *Motivation* en *Motivation\_3cat* contenant trois catégories (car la variable *Motivation3* ne fonctionnait pas) :

**Motivation\_3cat Motivation en trois catégories**

	Frequency	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid 1.00 argent	673	81.5	81.5
2.00 immigration	54	6.5	88.0
3.00 autre	99	12.0	100.0
Total	826	100.0	
Missing System	41		
Total	867		

**Méthodes d'acquisition.** Recodage de la variable *AcqCAT* en *Acquisition\_bin* contenant deux catégories (high versus low technology) :

		AcquCAT		
		Frequency	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	1 Achat	41	6.6	6.6
	2 Vol physique	255	41.2	47.8
	3 Escroquerie	39	6.3	54.1
	4 Utilisation frauduleuse d'un fichier	180	29.1	83.2
	5 Internet	78	12.6	95.8
	7 Skimming	17	2.7	98.5
	8 Accès à compte	9	1.5	100.0
	Total	619	100.0	
Missing	6 Inconnu	97		
	System	151		
	Total	248		
Total		867		

- Internet + skimming = High technology
- Toutes les autres catégories = Low technology

**Acquisition\_bin Moyens d'acquisition variable binaire**

		Frequency	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	.00 High technology	95	15.3	15.3
	1.00 Low technology	524	84.7	100.0
	Total	619	100.0	
Missing	System	248		
Total		867		

Cette table ne prend pas en compte de signe de la mesure d'association. Pour statuer sur la force d'une relation entre deux variables, il faut au moins deux mesures d'association qui appartiennent au même intervalle (par ex. 0.1 - 0.3).

**Table de conversion de Cohen pour l'interprétation des mesures d'association :**

- 0 – 0.1 : La relation statistique est de *nulle à faible*
- 0.1 – 0.3 : La relation statistique est de *faible à modérée*
- 0.3 – 0.5 : La relation statistique est de *modérée à forte*
- 0.5 – 1 : La relation statistique est de *forte à très forte*

## Références

- Allison, S., Schuck, A., & Lersch, K. M. (2005). Exploring the Crime of Identity Theft: Prevalence, Clearance Rates, and Victim/Offender Characteristics. *Journal of Criminal Justice*, 33, 19-29.
- Benson, M. L. (2009). Offenders or Opportunities: Approaches to Controlling Identity Theft. *Criminology and Public Policy*, 8(2), 231-236.
- Cohen, L. E., & Felson, M. (1979). Social Trends and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach. *American Sociological Review*, 44(4), 588-608.
- Copes, H., & Vieraitis, L. (2007). *Identity Theft: Assessing Offenders' Strategies and Perceptions of Risk*. Technical Report for National Institute of Justice. NCJ 219122. NIJ Grant No. 2005-IJ-CX-0012.
- Copes, H., & Vieraitis, L. (2008). The Risks, Rewards and Strategies of Stealing Identities. In M. McNally & G. Newman (eds), *Identity Theft and Opportunity, Crime Prevention Studies, Vol. 23* (pp. 87-110). Monsey: Criminal Justice Press.
- Copes, H., & Vieraitis, L. (2009). Understanding Identity Theft: Offenders' Accounts of Their Lives and Crimes. *Criminal Justice Review*, 34(3), 329-349.
- Duffin, M., Keats, G., & Gill, M. (2006). *Identity Theft in the UK: The Offender and Victim Perspective*. Leicester (U.K.): Perpetuity Research and Consultancy International (PRCI) Ltd.
- Dupont, B. (2010). La coévolution du « vol d'identité » et des systèmes de paiement. *Criminologie*, 43(2), 247-268.
- Dupont, B., & Louis, G. (2009). *Les voleurs d'identité : Profil d'une délinquance ordinaire*. Note de recherche n°2. Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie. <http://www.benoitdupont.net/sites/www.benoitdupont.net/files/DupontLouisprofilvid.pdf>
- Finch, E. (2003). What a tangled web we weave: Identity theft and the Internet. In Y. Jewkes (ed.), *Dot.cons: Crime, deviance, and identity on the Internet* (pp. 86-104). Collompton, England: Willan.
- Finklea, K. (2009). *Identity theft: Trends and issues*. Washington DC: Congressional Research Service.
- Goffman, E. (1963). *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Gordon, G. R., Rebovich, D., Choo, K., & Gordon, J. B. (2007). *Identity fraud trends and patterns: Building a data-based foundation for proactive enforcement*. Utica, NY: Center for Identity Management and Information Protection.
- Jackson, J. E. (1994). Fraud Masters: Professional Credit Card Offenders and Crime. *Criminal Justice Review*, 19(1), 24-55.
- Kuhn, A. (2002). *Sommes-nous tous des criminels ?* Charmey, Suisse : Editions de l'Hèbe.
- Morris, R. G. (2010). Identity Thieves and Sophistication Levels: Findings from a National Probability Sample of American Newspaper Articles 1995-2005. *Deviant Behavior*, 31, 184-207.
- Morris, R. G., & Longmire, D. R. (2008). Media Constructions of Identity Theft. *Journal of Criminal Justice & Popular Culture*, 15, 76-93.
-

Perl, M. W. (2003). It's Not Always About the Money: Why the State Identity Theft Laws Fail to Adequately Address Criminal Record Identity Theft. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 94(1), 169-208.

Pontell, H. N. (2009). Identity Theft: Bounded Rationality, Research and Policy. *Criminology & Public Policy*, 8(2), 263-270

Rebovich, D. (2009). Examining Identity Theft: Empirical Explorations of the Offense and the Offender. *Victims and Offenders*, 4, 357-364.

Sproule, S., & Archer, N. (2008). *Measuring identity theft in Canada : 2008 consumer survey*, MeRC working paper no. 23. Hamilton : McMaster University.

White, M. D., & Fisher, C. (2008). Assessing Our Knowledge of Identity Theft: The Challenges to Effective Prevention and Control Efforts. *Criminal Justice Policy Review*, 19(3), 3-24.